

NOTRE FÉDÉRATION

BULLETIN de la FSU Cantal

Directeur de la publication : C. Nély
N°ISSN 1625-5240 N°CPPAPN 1017 S 07645
8 Place de la Paix 15000 AURILLAC
Tél. : 04 71 64 03 35
E-mail : fsu15@fsu.fr]] site : fsu15.fsu.fr

SITE DE DEPOT
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

déposé
le 22 / 03 / 24

Imprimé par nos soins

*Fédération Syndicale Unitaire
Section Départementale du Cantal*

SOMMAIRE

P1 : ATTAC (E. Burnouf)

P2: Edito + SNEPAP (E. Burnouf)

P3: Carte scolaire 1er degré (J. Barbet)

P4- 5 : retour sur les formations syndicales de la FSU 15 (F. Bessières, S. Combelle, U. Vaurs)

P6 - 7 : 40 ans du statut de fonctionnaire et 30 ans de la FSU (S. Lavergne)

P8 : Tribune pour l'Ecole Publique Laïque

Attac est une association indépendante dont la FSU est membre fondatrice. Elle a pour but de promouvoir des solutions alternatives au néo-libéralisme pour plus de justice sociale et écologique. Véritable outil de lutte contre les politiques austéritaires, elle est dotée d'un conseil scientifique pluridisciplinaire faisant autorité.

Le 12 mars 2024, Attac a lancé une nouvelle campagne intitulée : "**Superprofits, ultra-riches, méga-injustices**". En 6 mesures, Attac propose des solutions pour récupérer 60 milliards d'euros:

- 1/ IMPOSER LES SUPERPROFITS
- 2/ UNE TAXATION UNITAIRE CONTRE L'EVASION FISCALE
- 3/ RESTAURER L'ISF
- 4/ MIEUX IMPOSER LES GROS PATRIMOINES
- 5/ REVOIR LES NICHES FISCALES ET SOCIALES
- 6/ RENDRE LA FISCALITE PLUS PROGRESSIVE ET UNE JUSTE IMPOSITION DES REVENUS FINANCIERS



Scannez le QR code ci-contre pour consulter le dossier complet (20 pages).
N'hésitez pas à aller visiter le site d'Attac <https://france.attac.org/>, à partager et à adhérer.



Emeric Burnouf

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la FSU 15 conformément à la loi du 8-01-78.

Vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU Cantal, 8 Bâtiment de l'Horloge – Maison des Syndicats 15000



Il n'y a pas qu'en matière d'immigration que le gouvernement trouve son inspiration. Sur les questions d'éducation aussi, il y récupère des propositions clés en main pour poursuivre son travail de destruction de l'école publique.

Dans la nuit du 16 au 17 mars 2024, la nouvelle ministre Mme Belloubet a officialisé par arrêté publié au Journal Officiel la mise en place des groupes de niveau au collège. Fleur fanée dans le bouquet de ronces du « choc des savoirs », le gouvernement de M. Attal institue le renoncement de la nation à posséder une école, pour toutes et tous tournée vers l'émancipation et la formation du citoyen. Il opère un choix aussi grave que scandaleux, pour émanciper les bien-nés et livrer en pâture au les autres patronat.

Leur niveau d'inconséquence, de mépris et de suffisance bourgeoise est tel, que ces manœuvres sont directement inspirées des programmes 2022 des candidat-e-s d'extrême droite à l'élection présidentielle. Groupes de niveaux, conditionnement de l'accès au lycée par le DNB, salaire au mérite, tout y est. (1)

La question de la rémunération au mérite a été dénoncée par la FSU 15 à l'occasion de la journée de grève du mardi 19 mars, dans sa prise de parole, et en audience le mercredi 20 mars face au préfet du Cantal. Dans la droite ligne du Pacte, elle n'est ni plus ni moins qu'un jeu de dupes dans l'unique intérêt de l'employeur, pour éloigner les travailleurs des revendications collectives de revalorisation salariale, en les manipulant comme des marionnettes pour les faire jalouser l'autre et détourner leur attention des enjeux de fond. Qu'on se le dise, le « petit plus » à gagner, les miettes à picorer, les briquettes à empiler sont en nombre fini. Il n'y aura jamais assez de gâteau pour rassasier tout le monde.

Elle fait partie de la méthode visant à prolétarianiser les enseignants et au-delà, l'ensemble des fonctionnaires. Cette prolétarianisation est déjà en œuvre : déclassement, fragilisation des carrières, méthodes imposées, et prescription des bonnes

pratiques. En résumé, dépossession des personnels de leur expertise professionnelle. Cette analyse est développée par Frédéric Grimaud, professeur des écoles et chercheur à l'Université d'Aix Marseille, dans son nouveau livre « Enseignants, les nouveaux prolétaires » (2). Mardi 19 mars, la Section Départementale FSU-SNUipp des Bouches du Rhône organisait un webinaire avec lui sur le sujet (3).

Mardi 19 mars, toutes les conditions étaient donc réunies pour se mobiliser. Ce n'est donc que partie remise...

Pendant ce temps-là, les « premiers de corvées » subissent (réforme de l'assurance chômage, réductions des allocations logement, révision du RSA et mise en place du travail du travail à 5€ de l'heure), les classes moyennes se dessèchent en attendant le ruissellement qui coule en circuit fermé au seul bénéfice des plus aisés (allègement fiscaux, suppression de l'ISF, flexibilité du marché du travail).

Alors oui, pourquoi perdre de l'argent pour revendiquer qu'on doit en gagner plus ? Et oui, le feu ça brûle et l'eau ça mouille. En attendant, on aura perdu bien plus que ce que l'on aura économisé. Le cou du bon sens « près de chez vous » est décidément difficile à tordre.

Emeric Burnouf

Secrétaire Départemental

(1)<https://blogs.mediapart.fr/julien-cristofoli/blog/180324/choc-des-savoirs-macron-et-attal-appliquent-les-mesures-du-rn-et-de-reconquete>

(2)<https://www.esf-scienceshumaines.fr/education-societe/449-enseignants-les-nouveaux-proletaires.html>

(3)<https://13.snuipp.fr/article/webinaire-frederic-grimaud-enseignants-les-nouveaux-proletaires>

Zoom sur le SNEPAP-FSU



Le Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire (SNEPAP-FSU) est représentatif au sein de l'administration pénitentiaire. Multicatégoriel et promoteur de la pluridisciplinarité, le SNEPAP-FSU est l'organisation syndicale historique des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP). Au-delà, le syndicat représente l'ensemble des personnels sans distinction ni corporatisme, pour réfléchir collectivement à la justice de demain.

Ses propositions phares sont : la refonte de l'échelle des peines pour sortir de l'impasse du tout carcéral, la création d'une peine de probation, la césure du procès pénal, la suppression de la comparution immédiate et la suppression des remises de peines.

A l'issue de son Congrès National, le syndicat a élaboré une refonte de sa plateforme revendicative, disponible en ligne sur son site : snepap-fsu.fr.

Emeric Burnouf

Derrière le P/E, un avenir bien sombre

Lorsque la FSU alerte le Recteur sur les conséquences des suppressions de postes à répétition dans les écoles publiques du Cantal, il nous répond que le P/E est maintenu. Circulez.

Lorsque le Sénateur Sautarel alerte la Ministre Belloubet, la réponse est la même : P/E maintenu. Circulez.

Lorsque le député Descoeur alerte le Ministre Valletoux, idem : le P/E est maintenu. Circulez.

Le P/E, indicateur mesurant la proportion professeurs/élèves, est aujourd'hui un obstacle infranchissable condamnant toute initiative de débat.

Pour nos décideurs, il n'est pas question d'ouvrir le débat sur les moyens dont dispose l'école publique cantalienne puisque ces moyens sont maintenus.

Le nombre d'élèves baisse. Le Recteur accompagne depuis deux ans cette baisse par une suppression de postes de professeurs des écoles dans des proportions identiques. Le taux d'encadrement est maintenu et le débat est clos.

L'INSEE travaille sur des prévisions jusqu'en 2070. Selon l'institut, la baisse de la démographie scolaire de 2% par an dans le Cantal sera durable. Elle pourrait même s'accélérer. Sans présager du pire et en ne retenant que l'hypothèse « optimiste » d'une déprise de 2 % par an, nous nous sommes livrés à quelques projections.

Actuellement, 8750 élèves sont scolarisés dans les écoles publiques du Cantal, 680 professeurs des écoles y enseignent. Chaque année, près de 200 élèves en moins et entre 10 et 15 suppressions de postes.

Vers quel horizon dérive l'école publique cantalienne ? Quelles seront les escales de cette chute annuelle de 2 % ?

2030 : - 1100 élèves / - 90 postes de PE

2040 : - 2500 élèves / - 200 postes

2050 : - 3500 élèves / - 290 postes

2060 : - 4500 élèves / - 360 postes

2070 : - 5200 élèves / - 420 postes

Il est évident que les prévisions à l'horizon 2070 ne sont pas fiabilisées. En revanche, les hypothèses chiffrées pour 2030, 2040, 2050 risquent d'être très proches de la réalité. Un abîme effrayant.

Si la spécificité des départements ultra-ruraux comme le Cantal n'est pas entendue, reconnue et traitée, on nous répondra en 2050, après avoir supprimé près de la moitié des postes d'enseignants du premier degré : « Tout va bien. Circulez. Le P/E est maintenu. ». Et cette dernière affirmation sera incontestable.

Derrière cette apparente stabilité, se cachent trois risques majeurs pour notre département :

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

La disparition à moyen terme du service public d'éducation dans les zones du département les plus faiblement peuplées (Nord et Est du département notamment).

EMPLOI

Un plan social massif pour les personnels des écoles (Education Nationale et collectivités) qui sera bien plus rapide que le solde naturel à l'issue des départs en retraite.

METIER

Une généralisation quasi-totale des toutes petites structures scolaires sans décharge de direction et avec des classes à plus de 4 niveaux. En 2023, déjà, près de la moitié des écoles du département sont des écoles à 1 ou 2 classes. Cette proportion augmentera, fortement.

Bien plus qu'un constat, c'est un cri d'alarme qu'a lancé la FSU cette année au CSA, au CDEN, et aux parlementaires.

Il est urgent que les acteurs de l'école publique se retrouvent, en dehors des carcans institutionnels, pour construire et conquérir un autre avenir pour l'école publique cantalienne.

Julien Barbet (FSU-SNUipp)

L'« inclusion raisonnée », jeudi 28 mars 2024
Intervenant : Paul Devin *

Lorsque Paul Devin était inspecteur, c'était les prémices de l'inclusion.

Au syndicat, tous étaient unanimes. Oui la société devait être inclusive sans discrimination ni privilège. Il n'était pas question de discuter ce point. Cela étant, Paul Devin souleva dès le début l'hypocrisie qui ignorait totalement ce que cela représentait pour les enseignants. L'idée de "l'inclusion raisonnée" était née.

Aujourd'hui, s'ouvre l'acte II de l'école inclusive. L'acte I fut tel qu'il l'avait prévu, difficile.

La création de la MDPH allait dans le bon sens. C'est aujourd'hui une impasse: le nombre exponentiel d'élèves proposés ne cesse d'augmenter. Les moyens financiers et humains ne suivent pas. C'est tentant de revenir en arrière.

Alors on crée le Pôle d'Appui à la Scolarité qui va remplacer le Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisés, dès la rentrée 2026.

La MDPH dira oui aux besoins et l'Éducation Nationale dira comment. Ils se heurtent cependant à l'obstacle du Conseil Constitutionnel qui met son veto car c'est discriminatoire parce que sujet aux moyens du département. Est-ce encore le monde merveilleux de l'inclusion?

Le problème est que dès qu'on émet des réserves, on culpabilise. Celui qui questionne sera accusé de non humanisme. Ce mépris est malhonnête.

La culpabilité, ce sont les enseignants, en première ligne, qui en font les frais. Et cet état de fait est inadmissible. Quelquefois les difficultés liées à l'inclusion sont telles qu'il en va de la santé mentale et physique des enseignants. Moralement, il y a bien sûr nécessité de dépassement de la part des enseignants. Ils le font au quotidien.

Mais que cette demande de dépassement se fasse au détriment de la santé est intolérable. L'empathie doit être dans les deux sens.

Le service public tient grâce à ses agents et non grâce à l'argent qu'il y est injecté.

L'inclusion ne tient qu'à des agents attachés à l'intérêt général.

De plus, il existe des IME, des ITEP, des classes ULIS qui sont présents sur le territoire. Ce ne sont pas des dispositifs illégaux, ils existent, l'inclusion n'est pas la seule réponse de

l'institution et ne doit pas l'être.

Il y a aussi l'idée que la présence d'un enfant handicapé serait motivante pour les autres. Ce n'est pas toujours vrai. Dans la majorité des cas, les situations d'inclusion sont une réussite, et cela grâce aux enseignants. Mais il n'est pas certain que la réponse soit toujours le milieu ordinaire. Il est des cas extrêmes où le handicap ne permet pas l'inclusion.

Et qu'en est-il des apprentissages? Parfois on entend que l'important est que l'élève soit dans une classe mais que ce n'est pas grave s'il n'y a pas d'apprentissages!

Donc c'est bien que politiquement, on fait le choix de l'inclusion sociale et non de l'inclusion scolaire.

De même que le choix de ne plus classer les inclusions en termes de handicaps mais plutôt en termes de besoins était une bonne idée au départ.

Mais en déconstruisant les pathologies on crée les EBEP. C'est encore plus éloigné de la réalité. On peut donc inclure tous les élèves.

Il est vrai que l'investissement est réel. Le nombre d'AESH n'a cessé d'augmenter et ça a été vu au départ comme une aide à l'inclusion enthousiasmante. On avait assez reproché que les structures éducatives mettaient les EBEP entre eux, ce qui multipliait les problèmes de comportement.

En fait, les rapports de l'ARS montraient ceci: on réduisait parallèlement drastiquement les moyens du médico-social (comme d'ailleurs toutes les dépenses publiques). Était-ce le but caché?

Les évolutions coûteuses avaient-elles pour visée de réduire les coûts?

Le pari de l'inclusion est impossible dans un contexte politique qui est de réduire les dépenses publiques. Cela ne marche pas.

Après avoir ouvert les vannes AESH, la politique devient la "flexibilité".

Qu'entendent-ils par là?

Avec la création du PIAL, le gouvernement essaie de faire croire qu'on peut inclure plus d'élèves avec le même nombre d'AESH. On va nous parler de mutualisation et on nous fait croire qu'avec moins mais c'est mieux. Avec beaucoup de rhétorique et peu de gratitude on va donc faire plus avec moins.

Et ceux qui vont faire plus ce sont les AESH et les enseignants, aussi peu formés les uns que les autres à l'inclusion.

Alors que faire?

Du côté des Inspecteurs, il faut de la vigueur et de la fermeté. Ne pas se taire mais faire remonter les situations de manière mesurée, avec calme mais intransigeance.

Leurs enseignants ne doivent pas être laissés se faire massacrer. Ne pas prétexter l'inclusion des enfants à la maltraitance des enseignants.

Du côté des enseignants:

- **utiliser massivement les Conseils des maîtres pour prendre des décisions communes;**
- **se rapprocher de son syndicat préféré, la FSU par exemple, et utiliser son expertise et sa médiation;**
- **utiliser les formations syndicales pour réfléchir sur l'évolution du métier et sur ses droits;**
- **rédiger des fiches SST en cas d'agression ou de sentiment d'agression de la part d'un élève inclus : "Je suis objet de violence. Je suis conscient que cela fait partie de la pathologie de l'élève. Cela étant dit, vous êtes mon employeur et vous avez obligation de me protéger.";**
- **écrire à son Inspecteur avec l'aide du syndicat.**

Nous avons une chance immense qui est l'adhésion de tous les enseignants aux valeurs démocratiques mais nous ne sommes pas prêts à laisser faire et laisser dire n'importe quoi. Il faut se défendre contre ce qui est clairement une attaque de l'institution, avec calme et dans les limites de nos droits.

Florence Bessières (FSU-SNUipp)

** Paul Devin est un ancien IEN, ancien Secrétaire général du SNPI-FSU et Président de l'Institut de Recherches de la FSU*

Stage AESH – mardi 13 février 2024 Intervenante : Sandrine Monier *



Changement de ministre mais une constante dans le discours du Ministère de l'Éducation Nationale concernant l'école inclusive : celle du mépris à l'égard des personnels qui la font vivre au quotidien, les AESH .

Maillons indissociables de l'école inclusive, les AESH représentent le deuxième métier de l'Éducation Nationale en termes d'effectifs.

Pourtant de nombreuses associations de parents d'élèves dénoncent le manque de personnel.

Depuis des années, la FSU n'a cessé de dénoncer les salaires de misère impactés par des temps incomplets imposés, l'absence de reconnaissance professionnelle incarnée par le refus d'accorder un statut de la fonction publique et le manque de formation. Le souhait d'une formation initiale et continue est un souhait partagé par toutes et tous.

Les récentes avancées « arrachées » au ministère que sont une nouvelle grille indiciaire, la cédésation au terme de 3 ans de CDD ainsi qu'une prime de fonction (prime et non revalorisation salariale) ne changent en rien à la précarité imposée aux AESH.

Tant que la contractualisation des AESH perdurera, tant que la grille salariale sera fixée au plus bas, la situation ne pourra évoluer !

Ce stage a confirmé nos revendications qui sont toujours les mêmes :

- **abandon des PIAL et de la politique de mutualisation des moyens**
- **création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B pour reconnaître le métier d'AESH**
- **augmentation réelle et significative des rémunérations sur toute la carrière**
- **la garantie de pouvoir travailler à temps complet sur la base d'un accompagnement élèves à 24h**
- **abandon du projet AED/AESH en ARE**
- **accès à une formation continue**

*Sandrine Combelle et Ursula Vaurs
Représentantes AESH pour la FSU*

** Sandrine MONIER est secrétaire nationale de la FSU-SNUipp, représentante FSU à la F3SCT et au CSA ministériel, et professeure des écoles dans le Puy de Dôme.*

Les 40 ans du statut de la fonction publique et les 30 ans de la FSU

La FSU est une fédération de syndicats nationaux. Cette fédération rassemble, notamment par leur représentation dans les instances délibératives, les syndicats nationaux, les sections départementales et les tendances (dont le droit d'existence est garanti).

La Fédération donne la primauté au dialogue et à l'écoute mutuelle, associe l'ensemble des syndiqué·es au débat et à la vie de la Fédération, respecte les diversités. Elle a en permanence le souci de débattre avec l'ensemble des personnels. Ainsi elle favorise l'émergence d'un véritable point de vue fédéral dans lequel chacun peut se reconnaître, dégagant l'unité profonde des aspirations des personnels, affirmant les solidarités.

Définissant les principes de son fonctionnement, le « Pacte fondateur » de la FSU, en 1993, précisait également deux points-clés. La FSU travaille à « *un cadre fédéral qui incite à la recherche des convergences, rejette toute hégémonie et évite toute minorité de blocage* » ; d'autre part, aucune décision de la fédération ne peut s'opposer « *aux mandats fondamentaux* » d'un syndicat. Autrement dit, les mandats de la fédération se doivent d'être en adéquation avec ceux des différents syndicats nationaux.

Majorité qualifiée et synthèse

Dans la FSU, c'est la majorité qualifiée (70% des voix) qui est requise dans tous les votes internes. Cette majorité est portée à 75% lors des congrès de nos sections départementales.

Une majorité qualifiée oblige à la recherche d'une synthèse. La synthèse, c'est une réponse originale d'un syndicalisme reconnaissant en son sein le pluralisme, garant de la démocratie syndicale et au-delà, de la démocratie salariale.

Tous les 3 ans, les syndiqué·es sont appelé·es à se prononcer sur le rapport d'activité et à élire les directions syndicales.

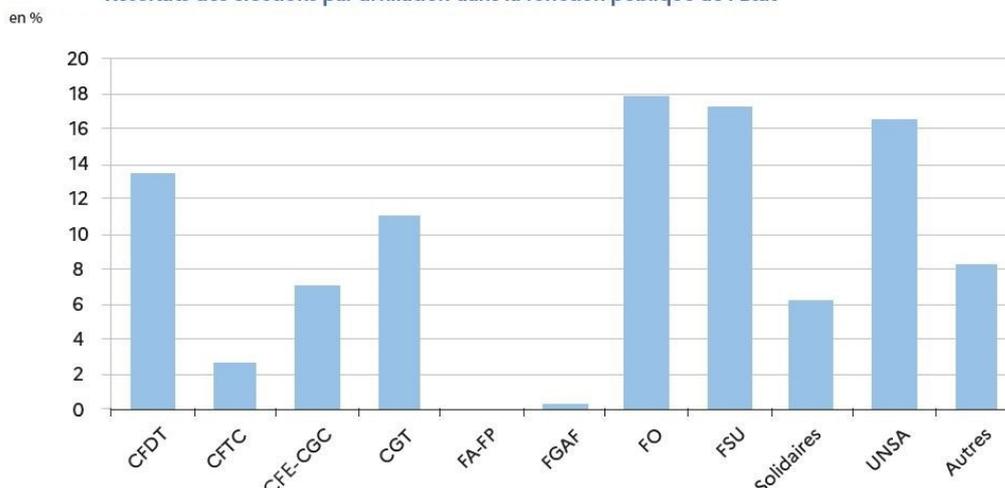


Représentativité de la FSU dans la Fonction Publique d'Etat (FPE)

Dès 1996, la FSU devient la première force syndicale dans la Fonction Publique d'Etat. Pourtant, les entorses à la reconnaissance de sa représentativité n'ont pas manqué. En 1995, sa place au Conseil de la FPE est minorée. En 1996, l'amendement Perben modifie les règles et empêche ainsi certains syndicats, dont la FSU en premier lieu, d'être reconnus comme représentatifs. Cette disposition ne sera abrogée qu'en 2010.

Lors des élections professionnelles de 2011, la fédération perd sa première place à la FPE. De 2014 à 2022, l'ordre entre les 3 premières organisations (FO, FSU et UNSA) reste identique et les écarts sont faibles, les différents scores oscillant entre 16 et 17 %.

Résultats des élections par affiliation dans la fonction publique de l'État



Source : DGAFP, d'après ministères.

décembre 2022

La FSU, un syndicalisme de transformation sociale

« La FSU, un outil syndical efficace [...] pour redonner confiance dans l'action syndicale [afin de] peser sur les choix gouvernementaux et patronaux, faire aboutir les revendications et jouer ainsi tout son rôle dans le processus de transformation sociale » (Congrès de Macon, 1994).

La Fédération se réclame de la « double besogne » du syndicalisme (Charte d'Amiens, 1906) : l'obtention d'améliorations immédiates et la perspective de l'émancipation des travailleurs.

Sa conception d'un syndicalisme démocratique, unitaire et pluraliste, fondé sur la démocratie salariale, doit permettre d'obtenir un rapport de force favorable pour négocier.

Au début des années 2000, la FSU se déclare syndicat féministe.

Dès les premières années de la FSU, le secteur Femmes de la Fédération mène un travail approfondi sur le double plafond de verre syndical et professionnel.

Dans le sillage de #MeToo, le combat féministe prend un nouvel essor. La révolution féministe, qui concerne autant les femmes que les hommes, semble avoir franchi un cap en ce début de 21^è siècle, comme l'illustrent positivement la prise de conscience des profondes inégalités en matière de retraites, de travail, de salaires ...

En 2023, nous avons aussi fêté les 40 ans du statut général de la fonction publique.

Un statut des fonctionnaires, pourquoi ?

Les fonctionnaires sont au service de l'intérêt général : leur indépendance doit être assurée vis-à-vis des pressions politiques, religieuses ou économiques, voire de l'arbitraire administratif.

Le statut de 1983 (loi Le Pors)

Le statut général de la Fonction publique de 1983 a modernisé et démocratisé le statut initial de la Fonction publique (1946), alors limité à l'Etat. Il l'a aussi étendu à la territoriale et à l'hospitalière, distinguant trois versants : l'Etat (FPE), la territoriale (FPT) et l'hospitalière (FPH).

Le nouveau statut a également renforcé les droits des personnels et leur participation à l'organisation des services à travers leurs représentants élus.

Les attaques contre le statut

Insupportable pour l'idéologie néo-libérale, le statut a régulièrement été attaqué. Parmi les reproches récurrents, figurent des prétendus privilèges, une prétendue lourdeur, ou encore des coûts excessifs.

Différents axes d'attaque sont développés :

- un management qui repose sur la mise en concurrence et la précarité des agent-es
- le développement du contrat à la place des recrutements de titulaires
- un pouvoir accru aux hiérarchies de proximité couplé avec le démantèlement des instances représentatives.

Si le statut est toujours présent, les dernières années ont vu les offensives s'accroître : la loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 généralise le recours au contrat et vise à laisser chaque fonctionnaire isolé face à l'autorité hiérarchique.

Ces attaques ignorent ce qui fait la valeur et l'efficacité du statut. Elles vont à rebours des besoins de la société qui impliquent, au contraire une action collective et convergente dans la durée.

Le combat syndical de la FSU

Pour la FSU, la défense du statut et des fonctionnaires est indissociable de la défense des services publics. L'un et l'autre :

- sont garants de l'exercice effectif des droits de tou·tes et de l'égalité de traitement
- sont indispensables pour prendre en compte les enjeux de long terme, comme la lutte contre le réchauffement climatique et la transformation écologique
- peuvent et doivent être améliorés pour répondre aux besoins, mais dans le respect des principes qui les fondent.

Pour la FSU, la défense du statut et des services publics n'est pas le domaine réservé des organisations de fonctionnaires mais l'affaire de toute la société.

Au fil du temps, l'État grignote les acquis sociaux et rogne les règles pour faire des fonctionnaires les responsables de tous les maux de la société. Continuons de lutter contre ces préjugés et n'hésitons pas à rappeler que s'il y a un problème de continuité du service rendu au public c'est avant tout parce qu'il n'y a pas suffisamment de postes.

Stéphanie Lavergne (FSU-SNUipp)

Tribune pour l'École Publique Laïque - publiée dans Le Monde du 30 janvier 2024

École de toute la jeunesse, l'École publique, laïque, gratuite et obligatoire doit être LA priorité du pays.

Elle doit assurer l'égal accès de toutes et tous aux mêmes enseignements, dans les meilleures conditions sur l'ensemble du territoire. Cela passe par des politiques qui assurent la mixité sociale et cassent les phénomènes de ghettoïsation et de séparatisme social. Seule l'École publique laïque scolarise tous les jeunes. Il est plus que temps de cesser de les diviser. L'enseignement privé sous contrat, financé à 73 % par l'argent public, sépare les élèves. Ceux de familles très favorisées, en constituaient 26,4 % des effectifs en 2000, ils en représentent 40,2 % en 2021. Les élèves de milieux favorisés ou très favorisés y sont majoritaires (55,4 % en 2021 contre 32,3 % dans le public). Le public scolarise trois fois plus d'élèves boursiers (29,1%) que le privé (11,8%)¹. La concurrence inégale et faussée de l'enseignement privé sous contrat participe à la ghettoïsation, notamment des quartiers populaires. Le financement collectif du séparatisme social et scolaire n'est pas acceptable, l'argent public doit aller à l'École publique. Cela permettra notamment une gratuité complète effective, particulièrement utile à la scolarisation des élèves des familles les plus défavorisées.

Redonner espoir et ambitions à toute la jeunesse, nécessite de concrétiser partout les visées émancipatrices de l'École publique laïque.

Elle ne se défie pas de ses élèves. La laïcité scolaire doit leur permettre d'entrer dans une dimension réflexive et critique dans laquelle, dans le cadre de la loi, leurs questionnements ou avis sont légitimes et mis en perspective par les programmes et les enseignements.

Laïque bien avant la République, l'École publique fait le choix des savoirs et de la raison pour participer à la construction de l'esprit critique et d'une pleine liberté de conscience. Elle promeut l'égalité de genre et combat toutes les formes de discriminations et de racismes. Des citoyens et citoyennes, formés-es, dans le cadre républicain du principe de laïcité peuvent ainsi faire obstacle à toutes les dominations.

Faute de moyens et d'ambition pour son développement, faute d'une défense véritable face aux attaques qu'elle subit de la part des réactionnaires de tous bords, l'École publique laïque est aujourd'hui abimée, y compris par des réformes et expressions gouvernementales.

L'École publique laïque n'incarne pas un idéal éthéré derrière lequel se réfugier à chaque drame pour mieux poursuivre ensuite les politiques de son affaiblissement. Les attentats islamistes comme les offensives réactionnaires (dans lesquelles fondamentalismes religieux et extrême droite sont très actifs)

contre des enseignements, des établissements et des personnels, le relativisme scientifique galopant, la désinformation, rappellent les enjeux démocratiques inhérents au renforcement de l'école laïque. Les politiques publiques, y compris de l'institution scolaire, doivent cesser de l'affaiblir. Pour une école pleinement utile à la jeunesse, il faut investir dans la formation initiale et continue de tous les personnels, dans une revalorisation sans condition de leur rémunération, leur garantir un cadre de travail respectueux de leurs hautes qualifications et de leur personne. Il faut des actes pour assurer la protection, le respect et la valorisation des personnels comme de leurs métiers. **L'École publique laïque doit recevoir les moyens humains et matériels lui permettant de faire vivre ses ambitions intellectuelles et civiques.**

Elle crée les conditions de l'émancipation en protégeant de tout prosélytisme et en faisant cesser en son sein toutes les assignations. Cela doit être préservé et expliqué. Y faire venir, étudier, s'épanouir tous les jeunes doit être une exigence nationale. Ce n'est pas le projet de celles et ceux qui prétendent défendre la laïcité de l'école, soit pour stigmatiser les musulmans, soit pour y perpétuer leurs tutelles morales, religieuses, sociales, économiques. Face à ces défis, il faut que le principe de laïcité et les conditions de son application, permettent l'accueil de tous les élèves sans discriminations et sans concessions à l'égard de toutes les formes de pressions ou de prosélytisme.

L'incarnation quotidienne de la laïcité à l'école ne doit en aucun cas la dénaturer en la faisant passer pour ce qu'elle ne peut pas être, une règle disciplinaire ou une doxa parmi d'autres. L'école laïque doit faire percevoir l'utilité pour toutes et tous du principe de laïcité.

Il est urgent que la République soutienne pleinement son école, la seule école de toute la jeunesse vivant dans ce pays. Ensemble nous nous tenons debout, afin de construire le rapport de force nécessaire pour réaliser partout les ambitions de l'École publique laïque.

Signataires :

FSU, CGT Educ'action, Sud education, Unsa éducation, Association des libres penseurs de France, CEMEA (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active), CNAL (Comité National d'Action Laïque), coopérative des idées 93, FCPE, fédération nationale des DDEN, fédération nationale de la libre pensée, Jeunesse en plein air, la Ligue de l'enseignement, Ligue des Droits de l'Homme, Réseau français des villes éducatrices, Solidarité laïque, Mouvement national lycéen, l'Union étudiante, Union nationale des étudiants de France, Union syndicale lycéenne, Egale (égalité, laïcité, Europe), Comité de réflexion et d'action laïque - CREAL 76, La Ligue du Droit International des Femmes, L'association agir pour la laïcité et les valeurs de la République, Fédération nationale des FRANCAS, Egale (égalité, laïcité, Europe), Comité de réflexion et d'action laïque - CREAL 76, La Ligue du Droit International des Femmes, L'association agir pour la laïcité et les valeurs de la République, GLMU (Grand loge mixte universelle)